

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE AMINISTRATIF (C.A.) DE 2017

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2017 voté par Délibération n°02 du Conseil Municipal du 03 avril 2017, a été ajusté 2 fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n°07 du 26 juin 2017 et n°06 du 11 décembre 2017). L'ensemble de ces mouvements constituent les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de 2017.

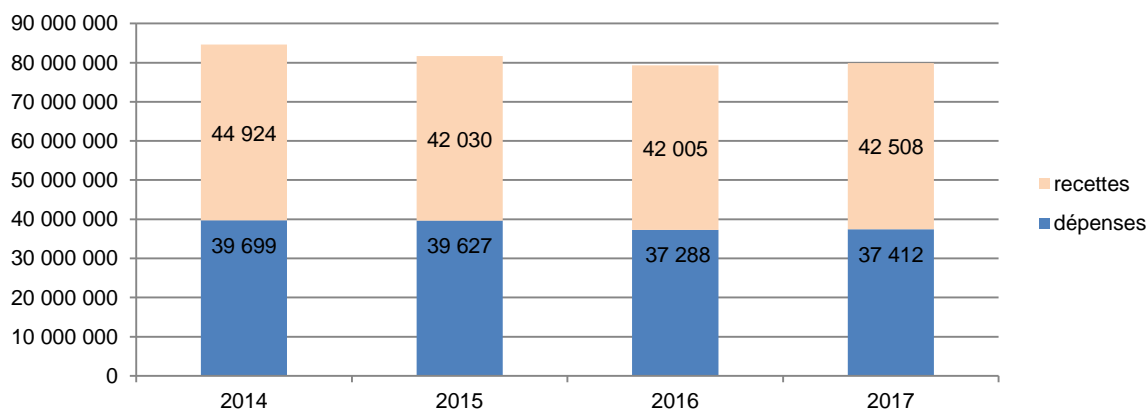
Le C.A. retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2017, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement par anticipation du B.P. de 2018.

Le Comptable tient la comptabilité de l'Ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le C.G.. Les résultats comptables du C.A. et le C.G. doivent être identiques.

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

Présentation générale du volume global des réalisations toutes sections confondues entre 2014/2017 (en milliers d'euros).



- le total des titres émis est de **42 508 957,45** euros (en évolution de 1,20% comparé à 2016),
- Le total des mandats est de **37 412 400,36** euros (en évolution de 0,33% comparé à 2016).

Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2017 de **5 096 557,09 euros** conforme au résultat du compte de gestion du comptable.

Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2017 :

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent

| | Résultat clôture de l'exercice 2016 | Part affectée à l'investissement 2017 | Résultat exercice 2017 | Résultat clôture exercice 2017 |
|----------------|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| INVESTISSEMENT | 1 722 410,14 | | - 1 120 948,90 | 601 461,24 |
| FONCTIONNEMENT | 2 994 851,97 | 170 911,95 | 1 671 155,83 | 4 495 095,85 |
| TOTAL | 4 717 262,11 | 170 911,95 | 550 206,93 | 5 096 557,09 |

Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

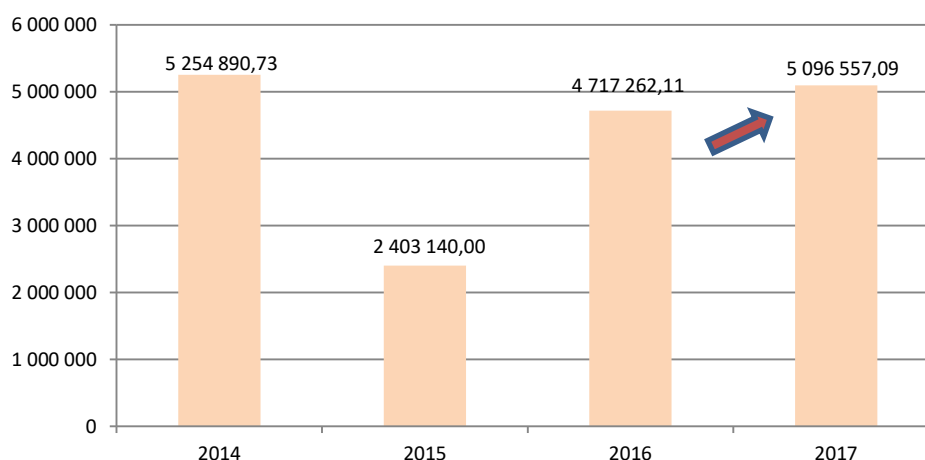
Madame Le Maire rappelle que les résultats dégagés ont été inclus de manière anticipée, lors de l'élaboration du budget 2018 voté le 09 avril dernier.

L'excédent brut global :

L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2017 est de **5 096 557,09** euros, il est affecté à des restes à réaliser de 2017 de **2 750 404,45** euros en dépenses et de **118 289,87** euros en recettes ainsi l'excédent net global disponible pour la gestion 2018 est de **2 464 442,51** euros.

Après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire sur la période, signe du maintien d'une situation financière solide malgré l'effondrement des dotations de l'Etat.

Le tableau ci-dessous illustre l'excédent brut global entre 2014-2017



Pour mémoire, le budget 2017 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :
En dépenses,

- préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,

- maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maîtrise de la masse salariale,
- maintien d'une stabilité globale des subventions aux associations.

En recettes,

- fixer un potentiel d'emprunt à 1 500 000 euros,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible, justifiée par la volonté politique d'un programme d'investissement ambitieux, dégager les moyens pour 2 opérations prioritaires : réhabilitation du stade Fontaine aux Coulons, reprise en sous-œuvre du restaurant scolaire Paul Langevin.

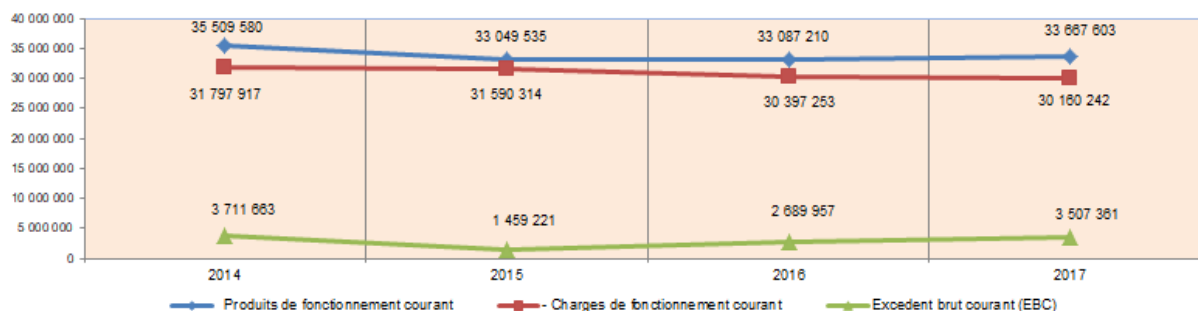
Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2017, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de **95,51%** celui des recettes réelles est de **100,81%** ce qui explique par là même l'origine de l'excédent essentiellement lié à des moins-values de dépenses.

L'excédent brut courant (un des quatre soldes qui mesure les grands équilibres financiers), différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant constaté à la hausse résulte principalement à des moins-values de dépenses -2,88% comparé à 2016 et des plus-values de recettes de +1,75%.

Le graphique ci-dessous traduit l'évolution tendancielle de la structure budgétaire de la ville dans un contexte de contraintes financières très fortes pour les communes.



L'évolution des recettes de fonctionnement démontre que la ville n'a pas choisi en 2016 la facilité en matière de politique fiscale, cette décision a permis d'amorcer l'inversement de la courbe des recettes de fonctionnement, qui se poursuit en 2017.

Les charges réelles de fonctionnement sur l'exercice affichent une baisse de 1% comparé à 2016 (-3,7% entre 2015/2016). La baisse constatée démontre une réalisation des dépenses maîtrisée par les services municipaux dans un contexte toujours plus contraint.

Pour rappel,

La loi de programmation des finances publiques a créé un Objectif National de la Dépense Publique Locale (O.D.E.D.E.L.). Pour 2017 il était de 1,9% pour le fonctionnement, à Champs sur Marne il a été en deçà (-1%).

Les produits réels de fonctionnement sur l'exercice affichent une variation de +1,6% comparé à 2016 (0,01% entre 2015/2016).

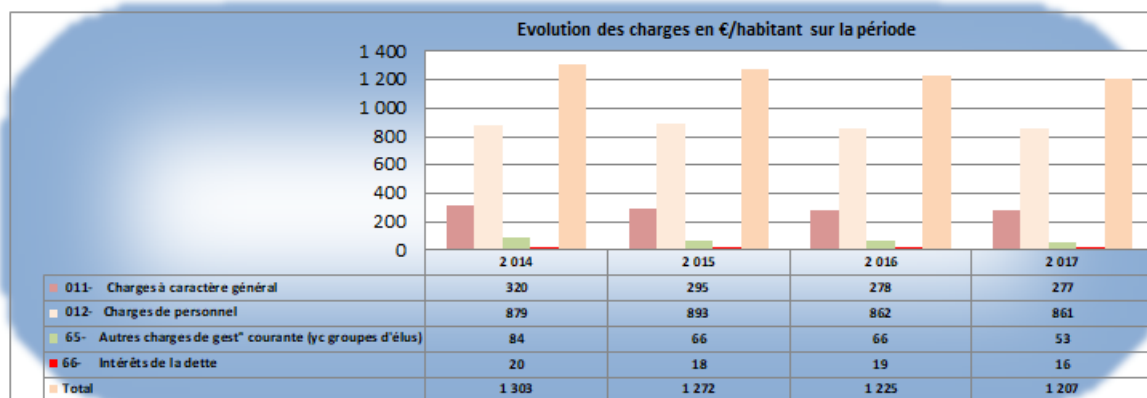
Une dynamique des recettes qui s'explique en raison du retour à l'éligibilité de la ville au Fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.), à la forte augmentation des droits de mutation en 2017, comparé à 2016.

I.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement en montant

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges fct courant strictes | 31 713 023 | 31 528 044 | 30 338 909 | 30 160 242 |
| 011- Charges à caractère général | 7 914 804 | 7 341 838 | 6 989 955 | 7 029 899 |
| 012- Charges de personnel | 21 730 144 | 22 231 807 | 21 681 645 | 21 791 142 |
| 65- Autres charges de gest ^e courante (yc groupes d'élus) | 2 068 075 | 1 954 399 | 1 667 309 | 1 339 201 |
| 68- Atténuations de produits | 84 894 | 62 270 | 58 344 | 0 |
| Charges exceptionnelles | 43 809 | 46 112 | 46 856 | 39 712 |
| Charges fonctionnement hors intérêts de la dette | 31 841 726 | 31 636 426 | 30 444 109 | 30 199 954 |
| Intérêts de la dette | 485 021 | 441 406 | 465 622 | 414 600 |
| Total Charges réelles de fonctionnement | 32 326 747 | 32 077 831 | 30 909 731 | 30 614 554 |

Le graphique ci-dessous illustre les charges en €/habitant



Chapitre 011 – charges à caractère général 7 029 899 euros

Réalisées à 93,05% des prévisions, marquent une progression de 0,6% comparé à 2016 et représente 23% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures pour la voirie, de vêtements de travail, de produits d'entretien, de divers petits équipements et de prestations pour les services extérieurs (primes d'assurances, études et recherches, indemnité au comptable, frais postaux, nettoyage des locaux...). Cette progression, bien que modérée s'explique par l'augmentation générale des prix, en voici quelques exemples :

- Vêtements de travail « article 60636 » +15%,
- Entretien, réparation bâtiments publics « article 615221 » +21%,
- Frais d'affranchissement « article 6261 » +1%,
- Services bancaires et assimilés « article 627 » +66% (paiement en ligne),
- Frais de nettoyage des locaux « article 6283 » +5,40%.

A l'inverse des postes connaissent une baisse significative,

- Energie électricité « article 60612 » -10,66% (mise en concurrence du marché de l'énergie, marché à performance énergétique).

Vigilance des services sur les dépenses telles que,

- Fournitures d'entretien « article 60631 » -29,55%,
- Transports collectifs « article 6247 » -17%.

**Le niveau des charges à caractère général s'établit à 277,62 € par habitant
(277,92 € en 2016)**

Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés – 21 791 142 euros

Réalisées à 98,25% des prévisions, marquent une progression de 0,5% comparé à 2016 et représente 71,1% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Le poste reste stable entre 2016/2017, outre la prise habituelle de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) le budget supporte :

- une augmentation du point d'indice 0,6% en février 2017, du taux de la contribution Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.), (part employeur +0,05 point)
- la mise en place du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.) qui entraîne une revalorisation des grilles salariales.
- au niveau de la cartographie des services :
 - 17 départs en retraite en 2017,
 - le décalage entre le départ de l'agent en retraite et son remplacement,
 - la recherche d'une organisation (forte limitation du recours aux vacataires) de fonctionnement au plus près des besoins de proximité.

Le niveau des charges de personnel et frais assimilés s'établit à 860,56 € par habitant
(862,05€ en 2016)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante - 1 339 200 euros (y compris autres charges de fonctionnement courant et charges exceptionnelles)

Réalisées à 93,81% marquent un repli de 19,7% comparé à 2016 et représentent 4,4% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations.

Les dépenses sont stables entre 2016 et 2017, à l'exception des admissions en non-valeur (-53,62%) et des subventions aux associations hors Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) (-1,01%) et s'explique en partie par la fin du financement du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FON.J.E.P.).

Le niveau des autres charges de gestion courante s'établit à 53,08 € par habitant
(66,29€ en 2016)

Chapitre 66 – charges financières – 414 599 euros

Les intérêts de la dette sont réalisés à 100%, marquent une baisse de 11% comparé à 2016 et représentent -1,4% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont essentiellement les intérêts de la dette, la tendance à la baisse de la charge de la dette est principalement due aux vieillissements des encours, aux taux très faibles négociés ces derniers exercices budgétaires.

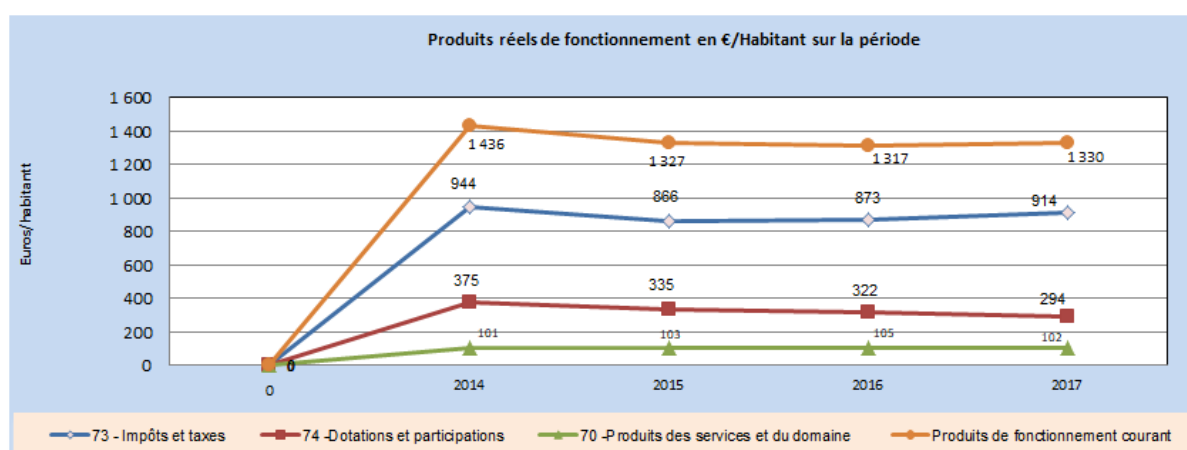
Le niveau des charges financières s'établit à 16,38 € par habitant
(18,51€ en 2016)

I.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 1,6% entre 2016 et 2017, elles sont constituées de ressources régulières (les produits d'exploitation du domaine, les impôts et taxes, les dotations, les subventions et participations et les produits de gestion courante)

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 73 - Impôts et taxes | 23 331 415 | 21 562 791 | 21 945 258 | 23 134 184 |
| 74 -Dotations et participations | 9 271 373 | 8 343 349 | 8 086 247 | 7 443 402 |
| 70 -Produits des services et du domaine | 2 505 739 | 2 573 116 | 2 615 481 | 2 594 223 |
| 75 -Autres produits de gestion courante | 143 329 | 167 531 | 177 217 | 172 278 |
| 014- Atténuations de charges | 257 723 | 402 747 | 263 007 | 323 516 |
| Produits de fonctionnement courant | 35 509 580 | 33 049 535 | 33 087 210 | 33 667 604 |
| 77 -Produits exceptionnels | 392 623 | 127 207 | 84 289 | 44 613 |
| Produits réels de fonctionnement | 35 902 203 | 33 176 742 | 33 171 500 | 33 712 217 |

Le graphique ci-dessous illustre les produits réels de fonctionnement en €/habitant



Chapitre 73 – impôts et taxes – 23 134 184 euros

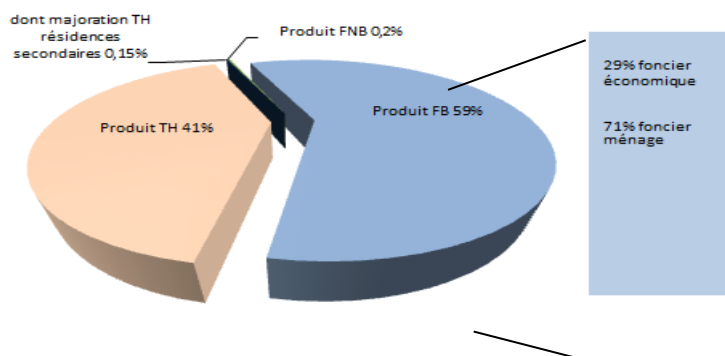
Réalisés à 101% des prévisions, représentent 68,6% de la structure des recettes de fonctionnement (66,2% en 2016), progressent de 5,4% comparé à 2016, sont essentiellement constitués :

- pour 87,70% des produits des contributions directes locales à travers la fiscalité ménage et l'attribution de compensation vers la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- pour 6,01% des fonds de péréquation - Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- pour 4,23% de la taxe additionnelle aux droits de mutations,
- pour 1,66% de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- pour 0,4% des autres taxes – droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE MENAGE (en €) :

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produit de la Taxe d'Habitation | 5 103 579 | 5 258 829 | 5 364 894 | 5 430 880 |
| dont majoration de la Taxe d'Habitation résidences secondaires | | 0 | 21 795 | 20 340 |
| Produit du Foncier Bâti | 6 984 478 | 7 076 582 | 7 713 148 | 7 820 772 |
| Produit du Foncier Non Bâti | 0 | 32 110 | 26 479 | 26 185 |
| Produit 3 Taxes ménages | 12 088 058 | 12 367 521 | 13 104 522 | 13 277 837 |

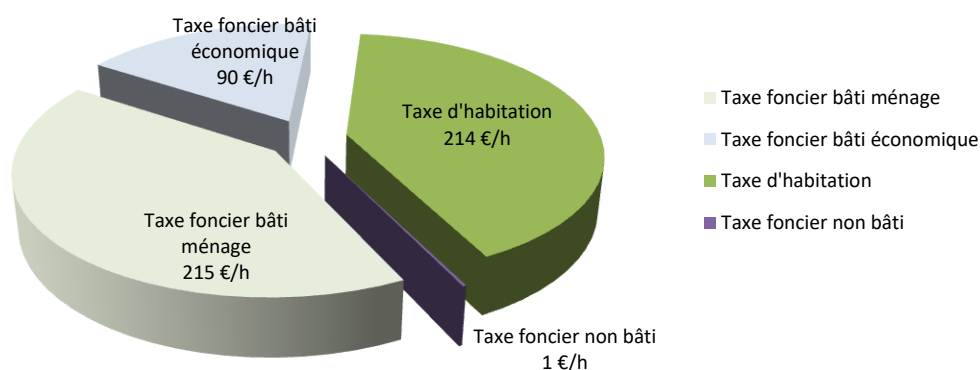
La fiscalité ménage totalise 13 277 837 euros et représente 57,55% du chapitre impôts et taxes. La structure se répartit de la manière suivante :



Le détail des variations de produit est le suivant :

- **Taxe d'habitation : + 64 531 euros de produit**, soit une hausse de 1,23% (2,01% en 2016); ainsi en l'absence de hausse de taux et au-delà de la revalorisation forfaitaire des bases (+0,4% contre 0,9% en 2016), c'est la progression des bases physique +1,06 qui est à l'origine du plus constaté.
- **Taxe foncier bâti : + 107 624 euros de produit**, soit une hausse de 1,40% (8,99% en 2016). Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de plus 0,4%, d'une variation physique des bases liées à de nouvelles constructions sur la commune (+1,38%).

Répartition du produit fiscalité ménage en euros par habitant



- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, en réduction de 4,64% comparé à 2016, transfert du contingent incendie au 01 janvier 2017.

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dotation communautaire nette | 9 311 038 | 7 606 233 | 7 352 403 | 7 011 739 |
| Attribution de compensation | 6 530 915 | 7 606 233 | 7 352 403 | 7 011 739 |
| Dotation de Solidarité Citaine | 2 780 123 | 0 | 0 | 0 |

LES AUTRES RECETTES FISCALES

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation - 960 614,59 €** réalisée à 129% des prévisions, son rendement est en progression de 64,14 % comparé à 2016 et représente 37,94 € par habitant. Cette forte hausse est due à la conjoncture du marché immobilier sur la ville et à des prix en hausse.
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité - 389 112,45 €** réalisée à 111% des prévisions en progression de 13,98% comparé à 2016 et représente 15,25 € par habitant. Le produit correspond à la taxe levée sur les factures d'électricité. Rappelons que la Loi du 7 décembre 2010 a institué un nouveau régime de taxation qui repose uniquement sur les consommations et non plus sur la totalité de la facture d'une part et d'autre part a mis fin à l'exonération des consommations relatives à l'éclairage public, entraînant ainsi pour la commune une hausse de produit mais également une hausse de charge.

Les Fonds de péréquations

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) - 1 377 965 euros**, représentent 5,96% de la structure des impôts et taxes,

| Fonds de péréquation fiscaux | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | Bénéficiaire | Contributeur | Contributeur | Bénéficiaire |
| Solde FSRIF | 444 895 | -62 270 | -58 344 | 994 292 |
| Solde FPIC | 209 844 | 323 961 | 338 770 | 397 341 |
| Total Fonds de péréquation fiscaux | 654 739 | 261 691 | 280 426 | 1 391 633 |

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)** né en 2012, ce fonds concerne les ensembles intercommunaux, est destiné à partager la richesse entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et l'ensemble des communes du territoire. En 2017, la ville a perçu 397 341 euros versés par la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne.
- **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)**
Ce n'est pas une dotation de l'Etat, mais un mécanisme de solidarité financière des communes d'Ile-de-France. Fondé sur un prélèvement des ressources fiscales des communes les plus riches au profit des communes défavorisées.
En 2014, pour la première fois la commune est devenue inéligible au F.S.R.I.F.. En 2017, la commune est à nouveau éligible selon des critères qui s'appuient sur le potentiel financier de la ville, la proportion de logements sociaux et le revenu par habitant.
C'est un montant de 994 299 euros versé à la ville, dans les conditions fixées par la Loi à savoir, toute commune déjà éligible au F.S.R.I.F. ne peut s'attribuer une diminution de +10% du montant de 2011.

Le niveau des impôts et taxes s'établit à 913,60 € par habitant
(872,54€ en 2016)

Chapitre 74 – dotations et participations – 7 443 402 euros

Réalisées à 100,5% des prévisions, représentent 22,07% de la structure des recettes de fonctionnement (24,38% en 2016), en recul de 7,95% comparé à 2016 dont :

- Dotation Globale Forfaitaire -12%
- Autres dotations et subventions -40% (versement de 2 années en 2016 du département pour la politique de la petite enfance).

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation d'Aménagement (D.A.).

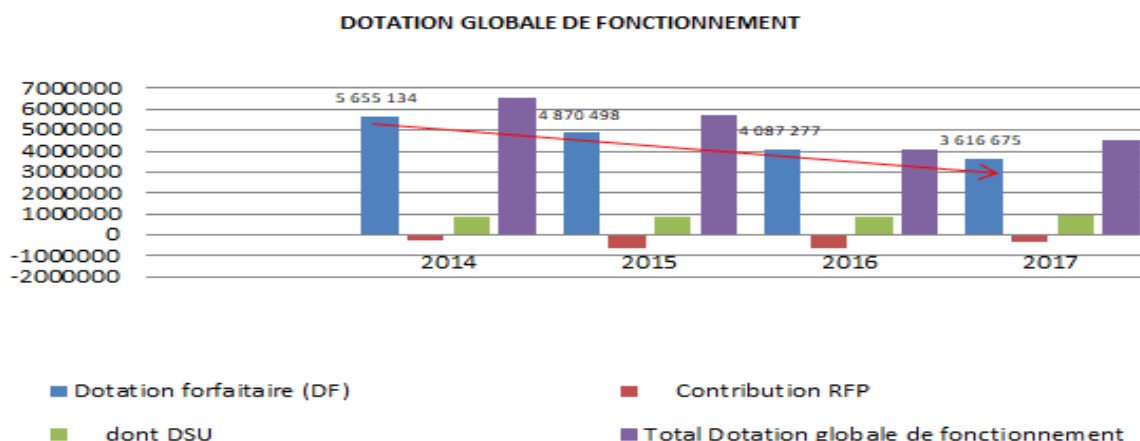
Depuis 2014, elle est amputée de la contribution pour le redressement des finances publiques, pour 2017 cette contribution est diminuée de 50% comparé à 2016 conformément à la Loi de finances. La dotation d'aménagement comprend la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.) et la Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.).

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation forfaitaire (DF) | 5 655 134 | 4 870 498 | 4 087 277 | 3 616 675 |
| Effet variation de population | 16 056 | 19 177 | 27 089 | 23 270 |
| Ecrêtement pour péréquation | -45 242 | -169 654 | -146 115 | -185 868 |
| Contribution RFP et Ponction Grand Paris | -254 826 | -634 159 | -664 195 | -308 004 |
| dont DSU | 854 654 | 854 654 | 854 654 | 944 120 |
| dont DNP | 29 116 | 0 | 0 | 0 |
| Total Dotation globale de fonctionnement | 6 538 904 | 5 725 152 | 4 941 931 | 4 560 795 |

Le désengagement sans précédent de l'Etat que la ville subit depuis 2010 s'amplifie chaque année, la Dotation Forfaitaire 2017 comparée à 2016 est en recul de 11,52%.

Sur la période 2014/2017 la dotation forfaitaire à elle seule est en recul de 2 038 459 euros, soit une réduction de 30% sur les 3 derniers exercices budgétaires.

La graphique ci-dessous illustre l'évolution de la Dotation Forfaitaire, notre contribution au redressement des finances publiques entre 2014 et 2017



**Le niveau de la dotation forfaitaire s'établit à 142,82 € par habitant
(162,51€ en 2016)**

L'autre composante de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.)

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines, elle ne concerne que les villes de + 10 000 habitants.

En 2017, la ville a perçu 944 120 euros en augmentation de +10,46% comparé à 2016.

Le niveau de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'établit à 37,28 € par habitant (33,98€ en 2016)

Les subventions et participations

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers (Département – Caisse d'Allocations Familiales – Région) sont en baisse de 7,95% comparé à 2016. Chaque année le poste le plus important est versé par la CAF pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs ainsi que le financement de la réforme des rythmes scolaires.

Le niveau des subventions et participations s'établit à 293,95 € par habitant (331,73€ en 2016)

Chapitre 70 – produits des services – 2 594 223 euros

Réalisés à 100,9% des prévisions, en baisse de 0,8% comparé à 2016 et représentent 7,7% de la structure des produits réels de fonctionnement. Ils regroupent les participations des usagers pour les services à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, social et culturel.

La participation des usagers repose sur le calcul d'un taux d'effort (prise en compte des revenus, de la composition de la famille) qui poursuit un objectif d'équité entre les usagers.

Le niveau des produits des services s'établit à 102,44 € par habitant (103,99€ en 2016)

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – 172 278 euros

Réalisés à 78,3% des prévisions, représentent 0,5% de la structure des recettes de fonctionnement (0,5% en 2016) en évolution de 2,78% comparé à 2016.

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles.

Le niveau des autres produits de gestion courante s'établit à 6,80 € par habitant (7,05€ en 2016)

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

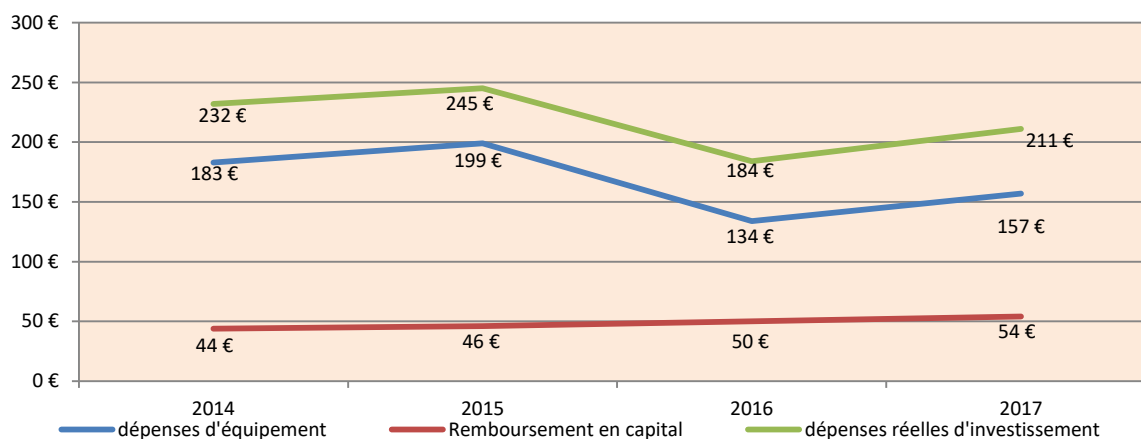
II.1 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de **5 367 023,35 euros**, soit 211,95 € par habitant.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- **16,92%** au titre du remboursement de la dette en capital, soit 54,23 € par habitant, soit 3 993 760 euros,
- **83,08%** au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit 157,72 € par habitant, soit 1 373 263 euros.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses d'investissement en euros par habitant



Le programme d'équipement 2017 répond au plan pluriannuel d'investissement lissé pour tenir compte des difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées en 2017 par le décalage dans le temps de certaines opérations afin de peser le moins possible sur la fiscalité des ménages.

Quelques travaux réalisés en 2017

Pour les programmes d'amélioration du cadre de vie,

| | |
|--|-------------|
| ○ Travaux dans les gymnases-stades | 352 607 € |
| ○ Travaux extérieurs dans les groupes scolaires (cours) sols souples | 176 151 € |
| ○ Travaux divers bâtiments alarme anti-intrusion et sécurité bâtiments | 37 056 € |
| ○ Travaux dans les groupes scolaires et études | 1 247 093 € |
| ○ Programme voirie | 981 918 € |
| ○ Programme éclairage public | 612 266 € |

II.2 - Les recettes d'investissement :

Le financement des dépenses d'investissement hors annuité est assuré par l'épargne nette, l'emprunt, les subventions, les fonds affectés (amendes, recettes apportées par les tiers au profit desquels sont réalisées des opérations, etc....) et les ressources propres d'investissement (RPI) (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, cessions et diverses ressources d'investissement).

Les recettes réelles d'investissement sont de **2 819 567,12 euros**, soit 111,34 € par habitant.

Elles se répartissent de la façon suivante :

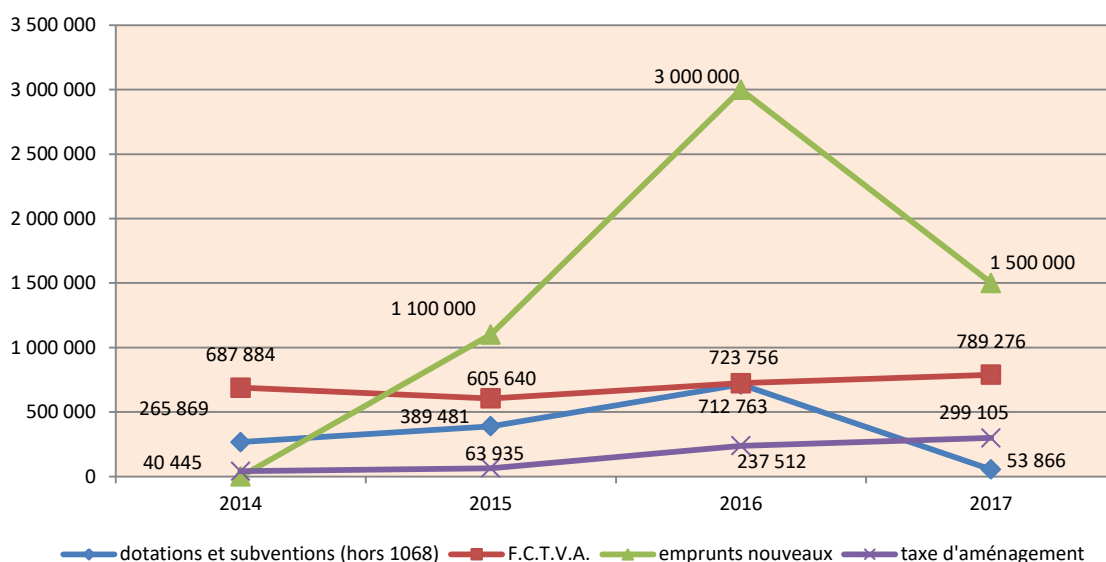
- **53,10%** de recettes d'emprunt,
- **46,90%** de recettes internes.

Dans les recettes d'investissement, on distingue :

Les recettes de l'Etat

| | |
|--|-----------|
| Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée | 789 276 € |
| Taxe d'aménagement | 299 105 € |
| Amende de police | 47 037 € |
| Equipement verbalisation électronique | 1 500 € |
| <u>Subvention de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.)</u> | |
| Stade Fontaine aux Coulons | 2 127 € |
| <u>Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne</u> | |
| - Subvention Relais Assistantes Maternelles | 3 089 € |

Le graphique ci-dessous illustre les recettes réelles d'investissement



III - Les marges de manœuvre

III.1 - L'endettement

Au 1^{er} janvier 2017, l'encours de la dette est de 579 € par habitant. Comme cela a déjà été souligné les années précédentes, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate 1 118 € par habitant comparativement. C'est une donnée importante en matière d'analyse qui permet d'apprécier une partie de la marge de manœuvre. On constate au 31 décembre une amélioration de l'indicateur de la capacité de désendettement de la ville.

Le tableau ci-dessous illustre la capacité de désendettement sur la période de 2014 à 2017 :

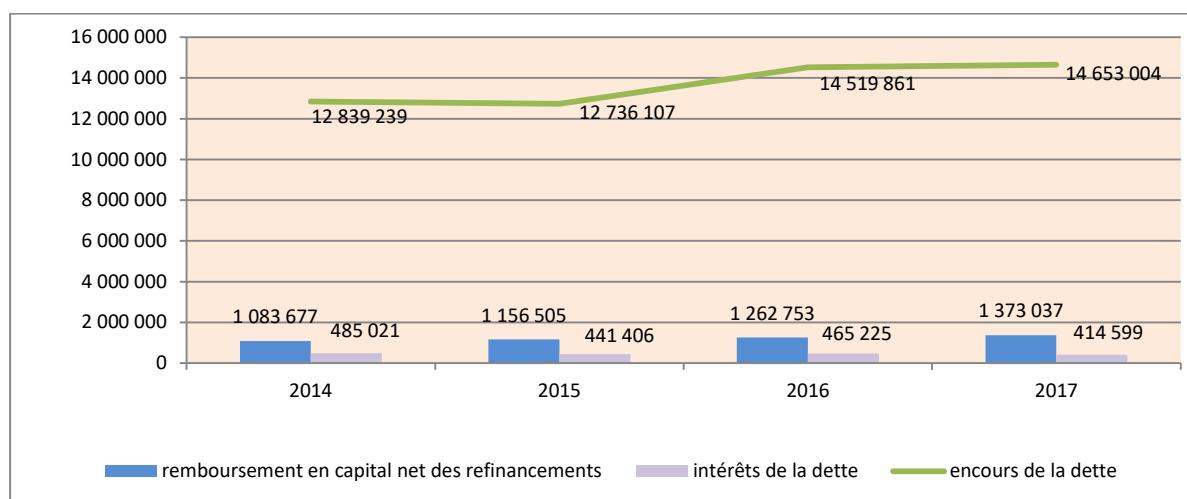
La capacité de désendettement :

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------|-------------|------------|------------|
| Encours de dette au 31.12.2017 | 12 839 239 | 12 736 107 | 14 519 861 | 14 653 003 |
| Epargne brute | 3 575 455 | 1 098 910 | 2 261 768 | 3 097 662 |
| Encours au 31/12 / Epargne Brute | 3,6 | 11,6 | 6,4 | 4,7 |

La consolidation de l'épargne nette (voir tableau ci-dessous) améliore la capacité de désendettement de la ville, qui passe de 6,4 années au 31 décembre 2016 à 4,7 années au 31 décembre 2017.

Cette année est marquée par la mobilisation du programme d'emprunt 2017 auprès de la Banque Postale pour 1 500 000,00 € sur un taux apparenté fixe Euribor 12 mois, 0,36% sur 20 ans. On constate cette année encore une bonne tenue de la dette, elle représente 71 € par habitant « pour le remboursement du capital emprunté 54 euros par habitant et 17 euros pour le paiement des frais financiers ».

Le graphique ci-dessous illustre l'encours de la dette, remboursement et intérêts de la dette sur la période de 2014 à 2017



**L'annuité de la dette s'établit à 72 € par habitant
(68€ en 2016)**

III.2 - Les soldes d'épargne

| € | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits de fonctionnement | 35 902 203 | 33 176 742 | 33 171 500 | 33 712 216 |
| - Charges de fonctionnement hors intérêts | 31 841 726 | 31 636 426 | 30 444 109 | 30 199 954 |
| = EPARGNE DE GESTION | 4 060 477 | 1 540 316 | 2 727 390 | 3 512 261 |
| Produits de fonctionnement | 35 902 203 | 33 176 742 | 33 171 500 | 33 712 216 |
| - Charges de fonctionnement | 32 326 747 | 32 077 831 | 30 909 731 | 30 614 554 |
| = EPARGNE BRUTE | 3 575 455 | 1 098 910 | 2 261 768 | 3 097 662 |
| Produits de fonctionnement | 35 902 203 | 33 176 742 | 33 171 500 | 33 712 216 |
| - Charges de fonctionnement larges | 33 408 819 | 33 234 337 | 32 172 484 | 31 987 817 |
| = EPARGNE NETTE | 2 493 384 | -57 595 | 999 015 | 1 724 399 |

L'épargne brute dégagée avant remboursement de la dette en capital s'élève à **3 097 662** euros, en évolution de 36,95%.

L'épargne nette dégagée qui est le solde après remboursement de la dette en capital s'élève à **1 724 399** euros, en évolution de 72,61%.

Ces indicateurs, démontrent que la ville gère au mieux les deniers publics avec une volonté clairement affichée de préserver une qualité de service à l'ensemble de la population malgré la perte de ressources venant de l'Etat sans renoncer à des investissements structurants.